

"de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins"

Handicapés Méchants

N°3

journal des Comités

de lutte des Handicapés

ETE 75
2frs



Camarades,
N'oubliez pas que :
Pour que le journal puisse vivre, il nous faut des articles.

Pour qu'il sorte plus souvent, il nous faut PLUS d'articles et PLUS de vente.

A Paris, nous faisons un film sur l'handicap : production, exploitation, rejet ; ainsi que la liaison existant avec les tauillards, les asilés... et autres victimes marginalisées.

Nous avons besoin de documents, de renseignements, de témoignages, de photos, de films, etc. (on peut en faire des photocopies rapidement).

Envoyez-nous tout ce que vous pouvez (surtout sur les ghettos : ateliers protégés, C.A.T., foyers...).

Et si vous êtes handicapés par un excès de fric, déroulez-vous sur le C.C.P. de « CINETHIQUE » n° 31 170 03 La Source, avec mention : « Pour le film ».

CINETHIQUE : B.P. 65 75 722 Paris cedex 15.

Nous avons disponible un montage diapositives sur les transports. Si vous voulez le faire passer adressez-vous à Charly Koskas, 7 rue de Cambrai, 75019 Paris (tour K).

Un inconvénient, toutefois, si nous ne pouvons nous déplacer, nous tenons à ce que soit présent au moins un membre d'un C.L.H. local qui assurera le retour du montage intact, et dans les délais.

REUNIONS DU C.L.H. :

Tous les 1^{er} et 3^{er} samedi du mois - 81 rue Saint-Fargeau, Foyer Alizés Thureau (dans le jardin), métro Saint-Fargeau (15 h - 19 h).

SECRETARIAT :

Charly Koskas, 7 rue de Cambrai, 75019 Paris (tour K).

“H.M.” espère pouvoir sortir tous les deux mois.

ABONNEZ-VOUS !

**10,00f par an
15,00f sous pli fermé et pour l'étranger
adressez vos chèques à :**

**E. AUERBACHER
ccp 25 344 78**

PARIS

l'atome



athome

La commission « Ecologie », vient de terminer une étude sur l'énergie nucléaire que nous espérons encore compléter, surtout sur le plan médical, puis tirer une brochure qui sera disponible pour les intéressés,

Etant donné la longueur du texte, nous ne pouvons passer qu'un extrait dans le journal, ce qui explique sa brièveté.

De tous les ennemis que nous combattions, l'un des plus dangereux et peut-être le plus, est l'exploitation de l'énergie nucléaire.

En effet, elle nous fait courrir trop de risques pour les privilégiés de quelques nantis, soucieux de préserver leur domination économique et sociale. (suite p. 9)



Photo et renseignements pris dans « Radioprotection », n° 4, Paris, 1971.
Le 3 mai 1968, dans une distillerie pétrolière argentine, un ouvrier ramasse une sorte de bouton brillant qui trahissait par terre (il s'agit, en fait, d'une capsule de cesium 137). Il la met dans sa poche droite et fait sa fournée de boulot. Le lendemain, au vestiaire, il rend son pantalon de travail, il manque l'objet aux collègues et le retrouve dans sa poche, la gauche cette fois. Peut-être que ça donne 120 jours plus tard, 266 jours plus tard. Il meurt, après dix mois de souffrance, subies attentivement par les autorités médicales. Mort pour la science en quelque sorte. Dans les temps qui viennent, on aura bien besoin des miracules de la science ! L'accélération des programmes nucléaires engendre nécessairement l'augmentation des sources lontaines et leur dissemination plus ou moins contrôlée dans tous les secteurs de l'industrie. Donc, la multiplication des risques d'accident et des accidents eux-mêmes. Devrait-on lutter, camarades, pour qu'ils soient reconnus et pris en charge par la Sécurité sociale ?

d'un ghetto,

A sa sortie du centre de rééducation (centre où les handicapés sont pris en charge à cent pour cent par la sécurité sociale : prix de journée de 280 F jusqu'à vingt ans), P... a été envoyé à vingt ans dans un centre d'aide par le travail dans un petit village situé à une dizaine de kilomètres de la plus proche ville. Son départ là-bas, la séparation d'avec ses amis de Paris pour un nouvel internat entre I.M.C., non mixte, et coupé de tout, a été très dur.

Mais P... en fait, n'avait pas le choix. Lui, avait voulu continuer ses études mais aucune structure ne pouvait l'accueillir, qu'elle soit scolaire (à cause de son âge) ou universitaire (à cause de son niveau). Le centre n'avait pas amené P... au-delà du niveau de certificat d'études. Le temps et l'importance données aux études dans les centres de rééducation sont très minimes (la plus grande partie des journées est consacrée à la rééducation motrice) : à quoi bon leur faire passer des examens, ils n'en auront pas besoin plus tard. En effet, si P... veut travailler (et il le désire comme moyen d'acquérir son autonomie), il ne peut ni choisir son travail ni le lieu où il veut vivre. En fait, trois solutions font suite aux centres de rééducation pour handicapés :

1°) Les ateliers protégés, usines pour handicapés agréés par le ministère du Travail, auxquels les entreprises donnent des travaux en sous-traitance. Ils n'emploient que des handicapés réellement rentables : handicapés ayant le plein usage de leurs mains (paraplégiques, handicapés sensoriels, psychiques, débiles moyens). Car les ateliers protégés ne reçoivent que des subventions de fonctionnement en fin d'exercice, couvrant le déficit d'exploitation. Les travaux effectués dans ces ateliers varient suivant les marchés obtenus. Les travailleurs sont payés aux pièces, en fonction de leur production.

2°) Les Centres d'Aide par le Travail (C.A.T.) qui reçoivent les handicapés non acceptés dans les ateliers protégés parce que pas suffisamment rentables. Comme dans les ateliers protégés, les handicapés effectuent 40 à 45 heures de travail par semaine avec 1 mois de congés payés par an. Comme dans les ateliers protégés, ils sont payés au rendement (plus ou moins bon selon l'importance du handicap) ; mais leur salaire est moindre : il varie entre 50 et 300 F par mois. Pourtant, à la différence des ateliers protégés, les C.A.T. agréés par le ministère des Affaires sociales reçoivent

un prix de journée de l'aide sociale fixé par arrêté préfectoral ; prix de journée qui varie entre 50 et 70 F que l'handicapé pourra rembourser avec le fruit de son travail, à partir d'un certain rendement. Lorsqu'on estime que les parents peuvent assurer une partie de la prise en charge, ce sont eux qui financent le C.A.T. à la place de l'aide sociale et l'on se retrouve devant la situation aberrante comme celle de parents versant une somme de 600 F par mois au C.A.T. alors que l'handicapé qui fait ses 40 heures de travail par semaine gagne 100 F par mois.

3°) Les foyers d'accueil où l'on envoie les handicapés qui ne sont même pas admis dans les centres d'aide par le travail parce que jugés trop handicapés pour effectuer un travail quelconque : dans les foyers d'accueil, sont regroupés les non-rentables.

Là on se heurte à un problème d'occupations, donc de personnel, et donc d'argent : ces grands handicapés, qu'ils fassent, ont toujours besoin de quelqu'un : la recherche de moyens techniques adaptés aux handicaps qui pourraient permettre à l'handicapé de se débrouiller seul est pratiquement encore inexisteante en France dans les centres d'handicapés.

Comme le personnel, ces moyens techniques sont à économiser parce que trop chers. Comment ?

1°) En ne prenant surtout pas de personnel diplômé.

2°) En prenant dans ces foyers quelques handicapés moins handicapés physiquement : ceux-là n'iront pas travailler en C.A.T. mais vivront en foyer d'accueil pour aider les plus handicapés. Comme les autres, ils toucheront les 50 F d'argent de poche pris sur le prix de journée de 80 F versé par l'aide sociale au foyer.

3°) En occupant ces handicapés au moindre frais : pour cela on a imaginé qu'il serait souhaitable, tout compte fait, d'installer à côté ou dans le foyer, un genre de C.A.T. où l'on essaie d'utiliser le moindre geste possible de l'handicapé. L'handicapé sera-t-il à la longue rentable ? Peut-être ; mais en tout cas, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est indirectement rentabilisé : en effet, pendant qu'il est occupé à répéter son geste, il n'a besoin de personne pour

l'assister et cette occupation coûte moins cher que toutes autres occupations de type loisirs, déplacements, activités culturelles et sorties, contacts, etc. Exemple : un surveillant de travaux pour 20 handicapés à la place de tierce-personnes prévues pour chacun. L'handicapé n'a même pas le choix entre ces 3 solutions. En effet, la qualité de travailleurs handicapés relève des attributions de la commune départementale d'orientation des infirmes (C.D.O.I.) du lieu de résidence de l'intéressé. C'est une équipe composée de médecins, de psychologues, d'assistantes sociales et de responsables de l'emploi qui participent à l'élaboration du bilan de l'handicapé. Selon les résultats de ce bilan, la commission décide de demander son placement dans l'une des trois formules.

P..., lui, a été jugé comme pouvant être suffisamment rentable pour être dans un C.A.T.

C'est ainsi qu'il s'est vu refuser le droit :

- de continuer ses études comme il le désirait ;
- naturellement de choisir son travail et l'endroit où il désirerait vivre ;
- et même d'avoir par son travail une quelconque autonomie financière puisque son salaire ne dépasse pas 150 F par mois.

Seulement, c'est le seul moyen qui lui permettra de continuer à être pris en charge par l'aide sociale qui verse au C.A.T. un prix de journée de 80 F moins l'obligation alimentaire que versent les parents : 600 F par mois.

Que peut-il s'offrir en dehors de son travail : soirées, vacances, week-ends, avec un salaire de 150 F par mois qui lui permet à peine de se payer un week-end à Paris.

Mais P... est logé et nourri. Il n'a pas besoin d'autre chose et de toute façon que ferait-il en dehors de son travail, le C.A.T. est inaccessible aux fauteuils roulants : les sorties sont donc impossibles.

Comment ne pas comparer cette vie à celle d'un prisonnier (sans vie sexuelle, sans argent, sans sorties).

Lui aussi, faut-il qu'il paie une peine ? A moins que ce soient simplement les gens insuffisamment rentables et gênants pour la société qui les produit que l'on enferme.

Monique.

l'autre

UNE

JOURNÉE

DE PLUS

DANS UN

FOYER-

C.A.T.

Le matin à 7 h, nous sommes réveillés par les lumières de nos dortoirs que l'on nous allume, et parfois, mes premières pensées s'orientent sur un doux et tendre réveil auprès d'une jeune personne du sexe opposé. Entre 7 h 30 et 8 h, nous prenons notre petit-déjeuner, du pain sec et râsi trempé dans du café au lait; ensuite nous rejoignons les ateliers.

En ce qui me concerne, souvent le matin j'ai certaines appréhensions sur le déroulement de la journée: «Aujourd'hui, comment se passera la journée? Auras-je le moral? Je me dis: ne vais-je pas avoir le cafard (qui peut être provoqué par n'importe quoi) ce qui peut me conduire à une crise de nerfs risquant de provoquer une bagarre peut-être, rien qu'à cause d'une parole mal placée. Tout cela risque de se produire à cause des nerfs qui craquent et la répression peut s'en faire ressentir.

A dix heures, nous avons une pause d'un quart d'heure. C'est aussi l'heure de la distribution du courrier. C'est le meilleur moment et le plus sacré de la journée car celui-ci est pratiquement le seul moyen de communiquer avec l'extérieur. Aussi je guette son arrivée tous les matins et souvent, je ressens une certaine tristesse lorsque je n'en ai pas. A midi moins le quart, nous rejoignons le réfectoire pour prendre notre repas. Sous prétexte du froid, nous avons de la soupe tous les midis (ainsi que le soir) et celle-ci est obligatoire. Après le repas, nous avons une petite pause, et, nous reprenons le travail. Nous passons l'après-midi à l'atelier et personnellement, je guette les heures passées car le temps me paraît long malgré la pause d'un quart d'heure que nous avons à quatre heures.

A dix-huit heures, la journée de travail s'écroule. Je quitte l'atelier avec une certaine joie en me disant que c'est une journée de plus que je ne ferai pas dans ce ghetto. Le dîner est à 19 h 45. Si nous voulons sortir le soir, il nous faut l'autorisation du surveillant lié à la bonne conduite de la journée et devons être rentrés pour 10 h parfois minuit, mais que faire sans autonomie, loin de toute ville et de ses distractions?

Le programme de télé est choisi par la majorité des pensionnaires. C'est pratiquement la seule distraction qui existe.

Avant de me coucher, je ne manque pas de rayer sur mon calendrier la journée qui vient de se terminer. Puis dans mon lit, je ressens les mêmes sensations sexuelles que le matin... avec parfois, ce profond dégoût de me masturber.

P.

PS. J. ne peut décliner son identité par crainte de représailles.

NOM	[REDACTED]		
Prénoms	A. [REDACTED]		
Emploi	[REDACTED]		
Qualification	[REDACTED]		
N°. Séc.Soc.	[REDACTED]		
Paye remise le	30. [REDACTED]		
Salaire mensuel de base	171.32		
Heures Normales	Nombre	Taux	Montant
H. Suppl. à 25 %	Nombre	Taux	Montant
	Nombre	Taux	Montant
Primes			
SALAIRE BRUT			
Base après abattement pour frais professionnels			
Plafond Sécurité Sociale Maladie et Vieillesse Limite Plafond	Plafond	Taux	Retenue
Sécurité Sociale Maladie sur Base	Base	Taux	Retenue
Chômage	Base	Taux	Retenue
Retraite Compl.	Base	Taux	Retenue
Total des retenues			15.19
SALAIRE IMPOSABLE			
NET			156.13

LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR TOUS C'EST POSSIBLE !



Depuis le numéro 1 de janvier 75, nous consacrons une partie du journal aux problèmes de l'accessibilité des transports en commun, et plus particulièrement des autobus, aux personnes handicapées.

Nous avons constaté que si le gouvernement préfère le mini-bus-ghetto à l'aménagement des bus déjà existants, c'est essentiellement pour deux raisons :

— Continuer à appliquer la politique de ségrégation des handicapés.

— Une question de profit à court terme, car le mini-bus ne se déplacera finalement que pour prendre les handicapés régulièrement, c'est-à-dire ceux qui vont bosser et qui prendront ce bus à heure fixe. Toujours le problème de la rentabilité de l'individu.

Le nombre de mini-bus sera alors fonction de ces « abonnés » et seront répartis de manière à ce qu'ils circulent rentablement, c'est-à-dire pleins.

L'handicapé appelant alors exceptionnellement (s'il a le téléphone) le bus, aura toutes les chances d'être refusé par

manque de place ou simplement parce que le chauffeur devra faire un détour et qu'il ne pourra se le permettre par risque de faire arriver les autres usagers en retard.

Le secrétaire d'état aux transports a pourtant organisé (sous son patronage) le transport-Expo 75 au Bourget.

Parmi les bus toujours plus luxueux, tous les gadgets inutiles et autres modes de transports ayant toutes les chances de ne pas être commercialisés, on pouvait voir un bus d'origine canadienne donnant facilement accès aux personnes en fauteuils.

Ce véhicule transporte confortablement à la fois handicapés et autres voyageurs. Ses marches se convertissent, en effet, en un « monte-fauteuils-roulants », manœuvrable jusqu'au sol et commandé de l'intérieur comme de l'extérieur du véhicule.

Le système de levage est conçu pour équiper les véhicules de petit gabarit à système standard, comme les gros bus.

Celui présenté a été aménagé pour permettre 10 sièges fixes pour le transport régulier. 3 sièges qui se replient et laissent le passage aux fauteuils 3 autres sièges plus hauts que la normale



qui permettent aux voyageurs atteints d'affections articulaires de s'asseoir plus confortablement et sans difficultés, et enfin un siège pivotant qui facilite l'accès au passager porteur d'une prothèse et lui évite de laisser sa jambe allongée dans l'allée centrale.

Il est à noter que ces systèmes de bus sont fabriqués pour le Canada, les USA, etc., et que certains pays européens (Allemagne) commencent à passer commande.

Ce système de bus est évidemment pour nous le seul concevable, car le mini-bus pour handicapés seulement continue la politique de différenciation par rapport aux normes établies par le Valide-Etalon.

Nous le répétons, même un système de mini-bus fonctionnant parfaitement, nous le refuserons au même titre que les Ateliers Protégés, C.A.T. et autres ghettos d'handicapés.

Daniel.

IMPORTANT : Une permanence est assurée au 989 20 18, de 10h à 22h. Demandez Jean-Louis

Dépot Legal	41 346
3eme trimestre 75	
Directeur de	
la publication	C. KOSKAS
imprimeur édit 71	
9 rue A. Mélvier 75020 Paris	

CINEMAS INTERDITS AUX CHIENS... ET AUX HANDICAPES

Mars 75. Les handicapés de Rennes protestent contre le refus du cinéma « Les Ariels » nouvellement créé, d'admettre les personnes en fauteuil roulant. Raison invoquée : la commission de sécurité avait autorisé l'ouverture de ce cinéma à condition de refuser l'entrée de nos camarades. En fait, « Les Ariels » ne répondent pas aux normes de sécurité ni pour les handicapés ni pour les personnes dites « normales ».

Avril 75. Consciente de ce problème, la commission municipale de sécurité a réagi immédiatement.. en interdisant d'autres cinémas aux handicapés en fauteuil. En particulier il existe à Rennes un cinéma, le « Dauphin » qui est un modèle du genre pour l'accessibilité aux handicapés. Aucune marche, portes électroniques, c'était trop beau !

La commission a « avisé » la Direction qu'il lui fallait interdire les fauteuils rouillants sauf si on enlève 3 places.

Or, ici comme aux Ariels c'est la loi

du profit qui règne.

Enlever trois fauteuils, cela fait perdre de l'argent. « Vous n'avez qu'à vous passer des films dans des salles spéciales », nous a dit le directeur du Dauphin qui refusa par deux fois de dévisser les 3 sièges.

Le comité de lutte des handicapés de Rennes a alors répondu à cette ségrégation en organisant l'occupation du « Dauphin ». A la séance de 20 heures, 150 personnes dont une vingtaine d'handicapés font irruption dans la salle en exigeant que le directeur vienne s'expliquer. Devant le refus de ce « brave » homme qui « donne tous les ans à la quête » de venir, l'occupation illimitée fut décidée, une cinquantaine de personnes s'organisant pour passer la nuit.

L'ambiance y était à la fois bon enfant (joueurs de guitare, de flûte se relayant) et vigilante de peur qu'apparaissent les sbires à lances comme à la fac de lettres de Rennes une semaine plus tôt.

Cette fois il ne se passa rien et on se préparait à se relayer pour la journée et à populariser au maximum la lutte quand un commissaire de police est arrivé et a joué les intermédiaires auprès du directeur.

Enfin à 11 h 1/2, après 14 heures d'occupation la victoire est consacrée. Les 3 fauteuils sont enlevés. De plus, dans 6 autres salles des mesures sont prises pour permettre l'accès aux handicapés. Il faut marquer la non-coopération des « associations bien pensantes » qui s'emploient à nous dénigrer et à nous traiter d'*« irresponsables gauchistes »* auprès des handicapés.

Il faut souligner enfin l'important mouvement de solidarité qui s'est créé.

Il sera utile de le faire grandir pour d'autres luttes, d'autres combats (en particulier le problèmes des Ariels n'est toujours pas réglé).

CE N'EST QU'UN DEBUT !
CONTINUONS LE COMBAT !

C.L.H., Rennes.

Camarades,

Je viens vous dire combien cela m'a fait plaisir d'entendre votre analyse des causes des handicaps et de la société capitaliste dans laquelle nous vivons. C'est alors, avec une acuité bien plus grande encore qu'à l'habitude, que je me suis interrogée sur le rôle que veut nous faire jouer la bourgeoisie à nous, éducateurs spécialisés de l'enfance « inadaptée ». Je crois que ce n'est que par des luttes comme la vôtre que les éducateurs se rendront compte petit à petit de la mission qui leur est confiée par le pouvoir.

Cela est intolérable et parfois invivable. Notre formation nous enferme dans un système de repli sur nous-même, d'individualisme, et cela à coups de psychologie, de psychiatrie.

Sitôt que l'on essaie d'y voir clair sur le but politique, sitôt que l'on s'attaque à la pédagogie telle qu'elle est, aux manœuvres des psychologues, sitôt que l'on réclame la reconnaissance de l'enfant en tant qu'individu ayant des choses à nous apprendre, on est taxé soi-même d'inadapté, notre Oedipe est alors mal résolu et nos problèmes avec « l'autorité » viennent de notre passé avec notre « père ».

Comment s'en sortir quand on se débat dans le noir ?

Comment s'en sortir quand nos collègues, élèves eux-mêmes, se laissent piéger par les manœuvres des formateurs des écoles et par les directeurs et psychologues d'établissements ?

La grosse difficulté que l'on rencontre, c'est la démobilisation des éducateurs « en place », les « professionnels ». Pourquoi cela ?

Le système des établissements isole

les éducateurs. Ceci est un facteur important. Chaque établissement vit sur lui-même et a peu de contacts avec les autres. Chacun fait ses heures et « se tire ».

Il y a aussi que les éducateurs ne se sentent pas solidaires des travailleurs.

EDUCATEURS,
AU SERVICE
DE QUI ?

Ils ne sont pas productifs. Leurs machines de travail c'est l'autre, l'humain. Comment alors peuvent-ils se sentir solidaires des caractériels, cas sociaux, délinquants, débiles, handicapés physiques, dont ils ont la charge, quand, pour les

aider, soi-disant, dans leur travail, la psychologie dépiste et analyse chaque cas, trouve les failles de chaque individu et donne la ligne à suivre à l'éducateur pour soigner et rééduquer ces individus.

Quelle conscience politique cela entraîne ?

Il y a ceux qui « savent » (psychologues, psychiatres), ceux qui « exécutent » (éducateurs), et ceux qui « subissent » (ré-éduqués).

On lutte contre le mal de l'individu pour le guérir et le replacer dans la société qui l'a rendu malade, aussi souvent qu'on le peut.

Actuellement, certains éducateurs commencent à s'interroger sur tous ces mécanismes et tentent de se regrouper pour y voir plus clair. Les syndicats par ailleurs s'implantent de plus en plus dans le « secteur social ». Mais il ne faut pas en rester là.

Il faut que les éducateurs réfléchissent sur leur rôle politique, à savoir, qui ils servent, le pouvoir ou la classe ouvrière ? Il faut qu'ils arrivent à comprendre et à délimiter les aspects nocifs de la psychologie, les mensonges des sciences sociales au service du capitalisme.

Cela ne se fera pas tout seul. Je crois que l'on doit se battre, chaque fois que cela est possible, avec ceux qui nous sommes chargés de soigner car, qui mieux qu'eux, peut nous dire si nous faisons bonne ou mauvaise route ? Il est temps que les éducateurs se mettent vraiment au service du peuple et luttent avec lui pour abattre cette société de profit qui fabrique les handicapés, les inadaptés, et justifie les « spécialistes de la rééducation ».

AGNES, 3^e année de Formation éducateurs spécialisés

une "erreur medicale" il y a vingt ans... et maintenant ?

La plupart des infirmités sont causées par des accidents du travail ou des accidents de la route. Elles sont aussi causées par des erreurs médicales. Le corps médical et l'administration ont bien du mal à reconnaître leur part de faute dans ce genre d'accidents qui peuvent aller jusqu'à entraîner la mort. Décès ou infirmités plus ou moins graves dûs à des soins mal donnés ou trop tard donnés : piqûres mal faites, attentes prolongées aux urgences, etc.

Si la preuve est faite d'une erreur, pourquoi le nier ? Le première réaction des responsables est pourtant ce refus de reconnaître la faute.

Voici un exemple parmi beaucoup d'autres. Peu de jours après ma naissance, en 1948, j'ai été transportée, pour toxicose, aux urgences, à l'hôpital des Enfants Malades. Attente de quatre heures. C'était un samedi soir, il n'y avait pas de médecin-chef de service. L'interner de garde, étudiant en médecine, fit une piqûre au bras droit, dans l'artère, au lieu de la faire dans la veine. Nécrose

(caillot obstruant la circulation) d'où gangrène menaçante. Malgré pénicilline et streptomycine à hautes doses, on juge finalement l'amputation nécessaire. Elle est préconisée à l'épaule par le chirurgien. Refus des parents. L'amputation se fait d'elle-même quelques jours plus tard, à l'emplacement de la nécrose.

Ainsi, contre l'avis des médecins, l'épaule est sauvée. Le bras lui, est perdu.

Dans ce cas, qui doit-on attaquer ? L'étudiant de garde ou l'hôpital ? Ce que l'administration souhaite, c'est qu'on nataque pas du tout. On attaqua l'hôpital directement. Bien sûr ça n'a pas plu. L'assistance publique envoya trois experts qui tentèrent de prouver qu'il y avait eu « faute légère ». Ceux qui attaquent ne céderont pas. Ils font appel au Conseil d'Etat. Il faudra dix ans pour obtenir gain de cause c'est-à-dire pour que la « faute lourde » soit reconnue.

Peut-on en vouloir, en fait, à l'interner qui a mal fait une piqûre ? Car, lui aussi a été victime du système, par ses conditions d'études, et leurs qualités..

Une erreur telle que celle-ci (erreur humaine) est-elle en soi condamnable ? Non. Ce qui l'est par contre, c'est l'obsti-

nation de l'administration et du corps médical à ne pas vouloir l'assumer, à ne pas vouloir prendre à leur compte la défaillance d'un homme qui est la conséquence de leurs propres défaillances. L'absence du médecin-chef, n'est-ce pas là la plus grande défaillance ?

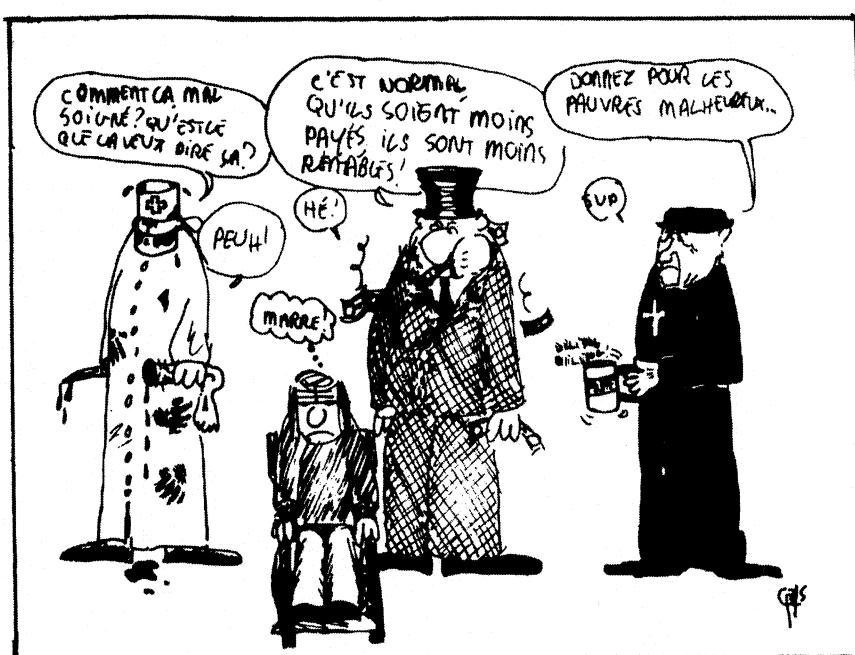
A travers elle, n'est-ce pas tout le système qui est pris en faute ? Lorsque « l'accident arrive », on met tout sur le dos du manque de temps, du manque de place, du manque d'information du personnel ou tout simplement de la fatalité. A l'heure actuelle on peut, on doit citer les exemples analogues à celui-ci, et il y en a beaucoup trop. Beaucoup trop de gens morts ou estropiés parce que c'est dimanche et que ce jour-là les responsables ne sont pas là, et qu'on ne sait pas ; alors bientôt, il est trop tard. Une fois que le « fâcheux accident » a eu lieu, l'administration et le corps médical rejettent ce qu'ils devraient au moins accepter : la faute et les conséquences de la faute. Ainsi ils ignorent l'handicapé qu'ils ont produit. Pour moi il ne m'a jamais été fait cadeau, à une exception près, des nombreux frais entraînés par les conséquences de mon handicap.

Une fois que le « fâcheux incident » a eu lieu, la direction n'hésite pas à dénoncer le « manque de maturité » du personnel hospitalier, mais va-t-elle bien « au fond des choses », se demande-t-elle si l'il convient vraiment de laisser tant de lourdes responsabilités à ces étudiants, tout ça parce que c'est le « week-end » ?

Lorsqu'il y a plus de vingt ans, on s'est permis d'attaquer l'Assistance Publique, cela a fait une sorte de scandale, bien entendu. C'était là une condamnation et une condamnation publique. Le jugement a fait Jurisprudence. Maintenant dans des cas semblables il sert de référence... il paraît qu'aujourd'hui dans une même situation les parents peuvent rester auprès de l'enfant dont l'admission n'est plus retardée par des démarches administratives.

En fait où en est-on ? L'auteur de « Bruno mon fils » se porte aujourd'hui témoin des négligences et des désinvolture qui ont entraîné la mort d'un enfant. L'auteur, la mère de Bruno, les a dénoncées avec fermeté au cours de l'émission télévisée « Apostrophes » devant des médecins progressistes, eux-mêmes accusateurs des « mandarins ». Cependant ils lui ont affirmé qu'il s'agissait là d'un cas rarissime. Cela reste à voir.

Christine.



ON A ENCORE REÇU

L'INTERMARGINALE

Debout ! les bêtes à roulettes.
Debout ! les forçats marginaux.
La Norme n'est plus dans son assiette :
Nous vivons les combats finaux !

L'Assistance, à bas cette image !
L'assisté ! prend-toi en mains !
Le Monde va changer d'étage :
Parqués avant-hier, mais demain !

REFRAIN

Dans la lutte finale,
Pour la Révolution ;
L'Intermarginale
Pour la Libération !

Dans la lutte finale
Pour la Révolution,
L'Intermarginale !
Pour la Libération !!!.

Il n'est pas d'régim' salutaire :
Ni Valéry, ni Mitterand.
Marginaux ! libérons la Terre :
Refusons notre mise en rangs !

Pour que le système culbutte,
Partons de partout et d'ailleurs.
Faisons nous-mêmes notre lutte
Ensemble avec les travailleurs !

Refusons la vie de misère
Sexuelle, affective. Et allons
Porter dans nos actes cette Ère
De vie nouvelle ! Projection ?

Oui, nous vivons dans toute lutte
La société de demain.
Et pour détruire cette Puté :

"Eh ! Travailleurs ! Un coup de main (?)

Tu franchis la porte du lycée, encore une journée à gratter, dans le torrent des cours, feuille sur feuille, en t'emmerdant ferme d'avoir passé sept heures le cul sur une chaise, tandis que les deux ou trois idées qui t'ont plu seront oubliées, noyées parmi le reste.

Alors à quoi te sert la culture à la chaîne ?

La bourgeoisie a une magnifique formule pour ça : « La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié ». Et ce qui reste, rassure-toi, n'est le modèle conforme exigé par le système, au lieu et à la place de tes aspirations, constamment gommés derrière les raisonnements dont on t'a bourré la cervelle pour qu'elle pense bien contre ton cœur, ton imagination, ton sexe, disposés à l'entrée, parce que le lycée n'est pas un endroit pour eux.

Parfois, tu as envie de secouer la boutique de la pelote de dégouts et de désirs nouée au fond de toi par des années de refoulement organisé. Mais voilà trop longtemps que tu as fait ton trou dans l'emmerdement général.

« D'ailleurs c'est normal » !

Venant du règlement, c'est un mot dont tu rigoles. Car le règlement, depuis le temps qu'on en rigole... en le subissant ! Bien trop con pour convaincre qui que ce soit, il se contente de s'imposer. La pédagogie, ça fait déjà plus sérieux : elle se charge de te convaincre que ce qui est bon à chacun en règle générale, l'est pour tous en particulier. Ce qui est conforme à ça est « normal ». Malheur à toi si tu penses plutôt à ce qui est bon pour chacun en particulier...

Attention, tu es dans la zone rouge de « l'anormal » et d'un doigt solennel,

lycén(e)s.

handicapé(e)s.

educastre(e)s.

elle te désignera la médecine et la psychia-trique chargées d'observer, surveiller, classer, parquer, aseptiser, isoler, « traiter »... « l'anormalité » des a-normaux de manière à ce qu'ils ne viennent pas trop contester dans les faits, cette norme qu'on a si bien réussi à te fouter dans le crâne, car cela pourrait signifier pour toi et eux le droit de VIVRE et d'ETRE DIFFERENTS.

La différence, qui a le visage de ces « a-normaux » dont l'image dans la société provoque un malaise et un réflexe de peur car elle est celle d'un paria soigneusement écarté de la circulation et isolé dans des centres où toute autonomie dans les actes les plus élémentaires de la vie quotidienne lui est retirée en vertu d'un alibi très moral à première vue : protéger les handicapés des agressions d'une société où la loi du plus fort est la règle... Alors on le livre ? ? ? dont tute une tapée de spécialistes se réclament. C'est sans doute à des fins « rééducatives » qu'on trimbale des handicapés dans des hôpitaux pour des exhibitions en caleçon devant des étudiants en médecine à l'occasion de travaux pratiques... Les asiles sont des garderies et la rééducation une méthodique entreprise « d'éducastration » sous le manteau d'une psychia-trique qui doit gérer son « capital-fous » pour ne pas avoir à s'auto-détruire.

Autrefois on appelait fou le person-

nage que les rois avaient près d'eux pour rire de toutes les institutions. Aujourd'hui, le fou, c'est celui qu'on coûte dans des centres ou en asile quel que soit son handicap, estropié d'un membre en raison d'un accident de travail aussi bien que déséquilibré mental. Et ainsi on t'a appris à hâter et à craindre la différence. Alors tu marches, tu crois vaguement, mais tu crois quand même à « l'anormal » et la psychiatrie justifie ton conditionnement quotidien par le « normal ».

Mais voici qu'un peu partout, à Paris, à Dijon, à Rennes, Grenoble, Clermont-Ferrand, des voix s'élèvent, les a-normaux PRENNENT LA PAROLE, pour dire l'enfer d'une vie inutile, dans les ghettos de l'Assistance Publique. Des comités de lutte d'handicapés se forment.

A Orléans, Marc Héry, handicapé moteur cérébral en lutte depuis vingt mois, réalise une expérience d'autonomie pour échapper à l'assistance et l'hyperprotection des centres, car elles donnent une mentalité d'assistés, donc d'a-sexués, à cette permanente castration de tout pouvoir sur sa propre existence par le ghetto, et ses deux règles très simples : tu es handicapé(e), donc tu ne peux pas agir, donc on t'aide.

« Tu es handicané, tu ne peux pas agir, donc tu ne peux pas faire l'amour. »

Ayant vérifié que l'autonomie est possible, Marc Héry lance un appel aux handicapés d'Orléans pour constituer un Comité de Lutte qui dénonce les conditions de vie dans les Ghettos de la Courronnerie (Olivet) de l'hôpital psychiatrique de Fleury, du Foyer des Aveugles.

Contacts :

MARC HERY - 3, rue Charles-Perrault,
45000 Orléans.

L'atome at home

Comprendons bien que le nucléaire n'est pas « fatalité », ce n'est pas « la suite logique des choses », « le progrès... ». Il y a eu l'exploitation du pétrole, des pays producteurs, et la nôtre (travailleurs) par la même occasion, maintenant c'est l'uranium, le nucléaire.

C'est la suite logique de l'exploitation et de l'oppression, mais pas du progrès et encore moins de l'énergie.

Cela fait encore partie de l'organisation terroriste d'un système où une minorité dominante impose sa volonté à une majorité dominée, et cette fois-ci le système capitaliste est secondé par le système socialiste dans cette forme de domination car le nucléaire est aussi exploité en URSS et en Chine (pourtant soucieuse de l'environnement) et ce n'est pas en nationalisant ces centrales que les risques disparaîtront.

Quels sont ces risques ?

Il faut déjà bien comprendre que cette forme de pollution est invisible, inodore et irréversible.

C'est-à-dire que si un seul kg de produit radioactif est rejeté dans un conteneur, il faudra quand même s'en occuper pendant plusieurs siècles ou millénaires car il n'existe aucune possibilité de détruire la radioactivité.

Pour se donner une idée : Une boule de plutonium grosse comme une orange peut anéantir les habitants de notre planète. En l'an 2 000 il est prévu le stockage de 3 000 000 de tonnes de déchets radioactifs ! C'est peut-être ce qui explique que les assurances refusent d'assurer les centrales en ce qui concerne la radioactivité...

Les dangers de la radioactivité sont de 3 ordres :

1) A court terme : En cas « d'accident maximal croyable » nous pouvons apprécier le genre d'handicap pouvant frapper les travailleurs (cf. photos), mais le plus souvent les irradiations entraînent le « mal des rayons » (vertiges, céphalées, nausées, vomissements, hémorragies, pertes de sang dans les selles...) et la mort en quelques jours ou quelques semaines.

2) A moyen terme :

Après accident, les conséquences peuvent se faire sentir plus tard (10, 20, 30 ans), si la dose de radioactivité était assez faible ou si l'organisme a accumulé petite dose sur petite dose. Ainsi, le thorium, radium, strontium, l'uranium, yttrium, baryum, plutonium, s'accumulent dans les os, les poumons et le tractus gastro intestinal ; et aussi les reins pour l'uranium ; le césum dans le foie, la rate ; l'iode dans la thyroïde ; le phosphore dans les os et les poumons ; le sodium, l'argon et le tritium dans l'organisme entier.

Tous ces produits, au bout d'un certain temps d'accumulation développent le cancer et par conséquent la mort à plus ou moins brève échéance.

Un autre phénomène d'accumulation : celui des chaînes alimentaires, c'est-à-dire toute l'évolution de produits radioactifs tels que le strontium 90 depuis la centrale jusqu'à l'homme. En résumé, ce produit s'intègre à la nature étant donné ses propriétés physiques et biologiques. S'échappant à faible dose, mais régulièrement des centrales, il se répand sur les cultures avec les pluies, est assimilé par les plantes, qui sont mangées par les herbivores, qui nourrissent par leur viande ou leur lait l'homme pour son ossification.

C'est ce qu'on appelle : « L'effet boomerang. »

Il s'est déjà produit avec le D.D.T., le mercure très dilué dans la baie de Niigata (Japon)...

3) A long terme :

Durée des produits radioactifs.

Tritium : 12 ans ; Strontium 90 : 27 ans ; Césium 137 : 30 ans ; Carbone : 5 480 ans ; Plutonium 239 : 24 383 ans.

Ce qui fait qu'un homme mort par un excès de produits radioactifs et par conséquent radioactif lui-même, restera radioactif 24 000 ans, s'il s'agit de Plutonium !

Mais il y a plus grave que cela :

On peut toucher à l'aspect génétique de l'homme car les ADN dans nos chromosomes ont pour mission d'assurer notre descendance et de transmettre nos caractères à nos descendants.

Et aussi, si nous transmettons un message nucléaire faussé, tronqué, une erreur de descendance, il y a ce qu'on appelle : une MUTATION, c'est-à-dire des TARES. On assistera soit à la malformation de l'embryon, pouvant emmener un avortement, soit à la naissance, de MONS, DIFFORMES...

Nous connaissons à présent plus d'une centaine de maladies de ce genre qui deviennent HEREDITAIRES, et certaines sont très graves.

Et il n'y a pas à espérer une amélioration de la race humaine car les travaux de génétique ont montré qu'il ne se trouve qu'une mutation de caractère positif sur 1 000 ou 10 000. Toutes les autres sont de caractères négatif, voire létal.

Nous sommes arrivés à un stade où il faut choisir : soit maintenir la croissance exponentielle actuelle, soit la stopper pour commencer, et voir vers quelle voie, plus rationnelle, plus égalitaire nous devons nous engager.

Tout ceci fait partie du choix de société dans laquelle nous voulons vivre. Le nucléaire est le maintien des grands monopoles, des multi-nationales, avec tous les dangers que cela implique, c'est-à-dire leur rôle important voir même leur supériorité dans l'économie nationale et mondiale. Les structures sociales qu'ils représentent sont de types fascistes et quand ils sont suffisamment forts, ils n'hésitent pas à imposer LEUR volonté à un pays qui essaie de sortir d'un système de dictature... disons de droite (Chili...)

Le développement du nucléaire nous conduit donc à un type de société très centralisée dirigée par un petit nombre de technocrates très peu capables, et dont les structures sont très rigides pour aboutir en fin de compte à un régime très policier et répressif.

Que devient dans toute cette affaire le facteur « QUALITÉ de la VIE » ?

Commission Ecologie,



VERS UN RASSEMBLEMENT NATIONAL DES C.L.H.

L'année dernière, l'idée de tenir une A.G. avait échoué pour plusieurs raisons (divergences au sein du comité de Paris, problèmes matériels, etc.). A Rennes, nous avons été les seuls à répondre à l'appel pour l'A.G. qui avait été fait sur le journal.

Nous considérons qu'il est essentiel de se réunir pour définir d'un minimum de coordination au niveau national (sans tomber dans le piège de structures trop lourdes et en gardant une autonomie assez grande).

Nous pensons que faute d'une rencontre nationale, le mouvement risque de se casser la gueule car il aboutirait soit à un monopole idéologique du C.L.H. de Paris (parce qu'ils sont les plus nombreux et que c'est eux qui confectionnent le journal et qui, malgré leurs désirs que nous croyons sincères, déterminent la plupart des axes de luttes), soit à une dispersion de nos forces en se baltant sur des problèmes comme

les transports, l'accessibilité des lieux publics, etc. qui, tout en ayant une spécificité locale, doivent se traiter aussi en coordonnant nos luttes.

Pour que cette A.G. ne se borne pas à des discours « verbeux », pour qu'elle débouche sur des propositions de lutte concrètes, il nous semble que l'A.G. doit débattre de plusieurs points :

— Problème de « Handicapés Méchants », journal du C.L.H.-Paris ou journal des C.L.H.? Il faut motiver les « provinciaux » non seulement à envoyer les articles mais aussi à aider les copains de Paris à confectionner et à diffuser le journal.

— Coordination des luttes contre la quête. Il faut que l'année prochaine, les luttes soient concertées d'une manière ou d'une autre.

— Recherches d'axes de luttes en commun sur les problèmes qui se posent globalement à tous les handicapés.

— Détermination d'une idéologie com-

mune (à partir de la charte de revendications) et des rapports avec d'autres mouvements.

Concrètement, le C.L.H.-Rennes appelle tous les camarades organisés en C.L.H. ou isolés, à écrire à Rennes avant la fin juillet pour :

- énoncer des propositions sur le style et le fond de cette A.G. ;
- indiquer leurs problèmes de déplacement et de transports et le nombre de personnes susceptibles d'aller à l'A.G.

Avec les camarades de Paris, nous avons pensé faire cette A.G. mi- ou fin septembre (ou début octobre) à Paris pendant un week-end (parce que c'est encore Paris qui est le plus central).

Camarades, à vos plumes !
C.L.H.-Rennes
chez R. Fernandez
Cité U.,
Square de Normandie-Villejeans
35000 RENNES

Création de commissions

Dans le domaine de la propagande, le C.L.H. de Paris a décidé la création de diverses commissions d'études, de réflexions, d'actions (pouvant et devant s'étendre en province).

- Ergothérapie, en liaison avec le G.I.A. (Groupe Information Asiles).
- Ateliers protégés.
- C.A.T.
- Ecologie.

Fonctionnement :

Une commission est une œuvre collective et les participants doivent dès que possible indiquer aux autres membres du C.L.H. le plan ou les hypothèses de travail qu'ils envisagent.

En effet, une commission peut être noyautée par un autre groupe ou une autre organisation qui peut donc prendre certaines décisions et faire certaines actions contraires à notre mode de propagande et pouvant entraîner des poursuites judiciaires, ou dissolution du C.L.H., ce qui serait plutôt négatif pour notre lutte.

Les buts à atteindre peuvent être remis en question au fur et à mesure que les

participants à la commission et les membres du C.L.H. avanceront dans leur action.

Le travail d'une commission est de centraliser et compléter un maximum de renseignements sur son sujet, puis fournir ces informations nécessaires à ceux qui le demanderaient.

Tous les groupes et individuels sont donc appelés à fournir ces renseignements.

Les informations et actions faites en direction de l'extérieur doivent être le complément normal du travail du C.L.H. et seront exécutés en son nom.

Enfin, les membres des commissions doivent bien entendu appartenir au C.L.H. ou être en relation permanente avec eux.

Le C.L.H.-Paris.

au sujet de l'amendement

Nous avons reçu du courrier et entendu des réflexions de tous genres au sujet de l'amendement de la charte du C.L.H., paru dans le dernier numéro.

Il est écrit qu'« à long terme, la PRISE DU POUVOIR par le prolétariat n'est pas l'objectif de tous les membres du C.L.H. ».

On nous reproche dans ce cas que les partis P.C.-P.S. pourraient signer cette charte.

Il suffit de la relire du premier au dernier mot pour s'apercevoir que notre programme est de type REVOLUTIONNAIRE et donc incompatible avec le programme gamin, pardon, commun.

Toutefois le sens de cette phrase permet au C.L.H. de ne pas être récupéré par des partis d'extrême-gauche, car nous sommes un Front de Lutte avant TOUT et comptons le rester (cf. article C.L.H. ou M.D.H. du n° 2 bis).

D'autre part, les militants an-anarchistes dont la présence est justifiée, se sont élevés contre cette restriction idéologique.

Politiquement, rejettant tout parti, toute dictature et donc toute la hiérarchie qu'ils représentent, ces militants se trouvaient du fait, exclus du C.L.H.

Donc, loin de donner une tendance réformiste à la charte, nous AFFIRMONS notre tendance révolutionnaire.